

2 Des nouveaux domaines d'activité

3 Supprimer l'obligation – ou l'élargir?

4 Pentec raides et muscles endoloris

6 La protection civile fait du service civil

Le service volontaire: un enrichissement

Pour CIVIVA, le service civil représente plus que l'exécution de l'obligation de servir: il rend service à la société dans son ensemble. Un service civil volontaire, qui soit aussi ouvert aux femmes, aux étrangers et aux réformés, est un enrichissement pour la Suisse.

Au cours des derniers mois, un groupe de travail de représentants de CIVIVA, du Service Civil International (SCI) et du Conseil suisse pour la paix a élaboré un concept pour la création d'un service civil volontaire en Suisse. Ces trois organisations, accompagnées de beaucoup d'autres, exigent l'introduction d'un tel service en tant qu'extension ou remplacement (selon le résultat du vote sur le service militaire obligatoire) du service civil actuel.

Un service civil volontaire renforce la cohésion sociale et garantit une protection efficace de l'environnement à travers l'engagement citoyen au sein d'institutions d'utilité publique. Il renforce le bénévolat grâce au fait que la disponibilité des civilistes est garantie durant leurs temps de service et que ces derniers peuvent s'engager à plein temps.

Selon le concept élaboré par le groupe de travail, la mise en place d'un service civil volontaire sur la base du service civil existant a toutes les chances d'être couronnée de succès: un organe d'exécution du service civil au niveau national serait responsable pour la formation, la coordination et le développement du service civil volontaire. Il prendrait la forme d'une fondation, à laquelle l'administration fédérale, les établissements d'affectation et les organisations de défense du service civil seraient associés. Le service civil volontaire n'a pas d'effet sur le marché du travail. Il est à but non lucratif et poursuit uniquement des tâches d'utilité publique avec lesquelles aucun profit financier n'est

réalisé. Celui ou celle qui veut effectuer le service civil volontaire doit s'engager pour une durée minimale et reçoit un dédommagement durant son service qui est adapté à sa situation familiale. L'établissement d'un service civil volontaire en Suisse est de la compétence du législateur. Les coûts engendrés peuvent être contrôlés par le biais d'une limitation du nombre de places d'affectation. Toutefois, les effets positifs du service civil volontaire se limiteraient conséquemment.

Modèle allemand

Des services volontaires existent déjà en Allemagne, en Italie et en France. Dans ces pays, ils ont été introduits après l'abolition du service militaire obligatoire. Le modèle allemand, le Bundesfreiwilligendienst (BfD), est une réelle success story. 35 000 places d'affectation sont remplies, bien que les conditions financières pour les civilistes soient relativement mauvaises. Le BfD est salué tant par les personnes qui souhaitent rendre service que par les établissements d'affectation qui accueillent cette aide avec satisfaction.

Un service civil volontaire permet à toutes les personnes en Suisse de s'engager pour la société, d'expérimenter les domaines du travail social et de l'environnement, et d'effectuer durant un temps un travail qui a du sens et qui est indépendant du marché du travail. Seul un service volontaire ouvert à tous est effectif, humain et contribue à la cohésion sociale.

Samuel Steiner, Secrétaire général CIVIVA

Commentaire

Apprendre pour l'avenir

J'ai un rêve. Le rêve d'un service civil, un véritable service civil, qui se préoccupe de la paix. Cela peut paraître un peu hippie. Il n'empêche: nous avons parfois besoin de prendre de la distance. Non pas pour réinventer la roue, mais au moins pour nous assurer que nous avons bel et bien inventé la roue – tout comme le service civil.

Les générations passées ont rêvé de paix, d'une solution pacifique aux conflits. Et pourtant, au lieu de réinventer la paix, le service civil n'est rien d'autre qu'un programme d'occupation social et écologique. Il permet à des organisations qui fournissent un travail d'intérêt général de se renforcer grâce aux civilistes. Cela développe la société civile et permet une gestion peu coûteuse. Et les civilistes ne restent certainement pas insensibles à ce travail auprès des personnes âgées, des malades et de la nature.

Et pourtant, que faisons-nous de ces expériences? Ces impressions, ces résultats uniques et précieux obtenus par les civilistes, il faudrait justement les mettre à profit! Dans une société dont la cohésion s'effrite, de telles expériences sont d'une valeur inestimable. Le service civil ne devrait pas se contenter de les oublier. Il devrait les évaluer et essayer d'en faire quelque chose.

Il s'agit d'apprendre pour l'avenir, d'apprendre à reconnaître les conflits et à trouver des solutions. Ce serait un pas en direction d'un service civil comme véritable instrument de paix. Un premier pas en direction de mon rêve.

Stephan Meier

Editorial

Ne pas «occuper» les civilistes, les «utiliser»!



Simon Scheiwiler,
membre du comité,
président de zivildienst.ch

Les autorités en charge du service civil cherchent des nouvelles possibilités d'affectation. Il faut créer 8000 places dans les 5 prochaines années – on en compte 12 000 à l'heure

actuelle. Il s'agit en soi d'une évolution réjouissante qui montre que, malgré un durcissement des conditions, le service civil est submergé par des jeunes hommes motivés à accomplir un travail qui fait sens.

L'organe d'exécution cherche non seulement des nouveaux établissements d'affectation dans les anciens domaines d'affectation, mais aussi dévoile de nouveaux thèmes. Depuis l'an dernier, il est par exemple possible de travailler pour Spitex (l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile) où des affectations sans aucun doute passionnantes et pleines de défis attendent les civilistes.

Bientôt une révision de la loi devrait entamer la procédure de consultation. Celle-ci devrait permettre aux civilistes de travailler dans les écoles. Ceux-ci ne travailleront pas comme enseignants, mais comme aides auxiliaires, afin de soulager le corps enseignant. Ils pourront par exemple surveiller les pauses, aider aux devoirs ou assister un professeur pendant ses cours. Les chances de succès au parlement semblent intactes.

Malgré la recherche de nouvelles places d'affectation, il faut garder en mémoire quel sens et quels buts poursuit le service civil. Il ne doit pas s'agir d'occuper par n'importe quel moyen les civilistes afin qu'ils puissent accomplir leur obligation de servir. Ce serait une entrave à leurs motivations.

L'objectif à atteindre est que les civilistes puissent apporter une plus-value à la société. Que ceux-ci en ont la capacité, les domaines d'affectation existants l'ont déjà bel et bien prouvé. Et il subsiste encore de nombreux domaines où les affectations de civilistes pourront apporter énormément.

Devenez membre!

CIVIVA soutient le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA exige de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA conjugue toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenue par un large éventail politique – car le service civil est une question qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne, Mail: secretariat@civiva.ch
Compte de dons: CCP 85-594763-0



Contact

Lausanne: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne; Tél. 076 615 77 73; Site internet: www.civiva.ch; Mail: secretariat@civiva.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consultations chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de septembre 2013; 12^{ème} édition; paraît 4 fois par an

Abonnement annuel Fr. 25.-
Pour les membres de CIVIVA, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement: CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Jérémie Juvet, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: Simon Scheiwiler, Stephan Meier, Gaétan Morel, Heiner Studer

Traduction: François Mercier, Gérard Duc, Jérôme Strobel

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

Abolir l'obligation?

L'initiative pour l'abrogation du service militaire obligatoire, sur laquelle nous voterons le 22 septembre, concerne directement le service civil. Est-ce que un service volontaire serait la solution – ou plutôt un pas dans la mauvaise direction? Un partisan et un opposant de l'initiative expliquent leurs positions.

Pour

Le service civil ne doit plus aujourd'hui être réservé aux personnes déclarant un conflit de conscience avec l'armée; il doit cesser d'être discriminatoire: s'ouvrir aux femmes et aux personnes dites inaptées

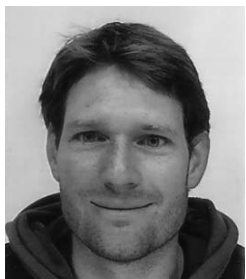
qui paient une taxe alors qu'elles souhaiteraient se rendre utiles à la collectivité. Pour cela, il doit devenir volontaire.

Le service civil n'a plus besoin, aujourd'hui, d'un régime d'obligation. Son format actuel est problématique car il est indissociable de l'armée; conçu comme une alternative pour les récalcitrants et non considéré à part entière, comme un outil ayant sa valeur propre, au service de la collectivité.

Certes on pourrait imaginer maintenir un volet militaire obligatoire, et développer en parallèle un modèle hybride de service civil, s'ouvrant également sous forme volontaire aux femmes et aux personnes déclarées inaptées. Or il faut être conscient que l'obligation de servir joue avant tout un rôle stratégique de garde-fou. Si on ouvre la boîte, le rôle de l'armée en Suisse et les missions qui lui sont confiées devront être discutés, et avec cela les besoins réels d'effectifs. Cette situation entraîne un blocage politique et empêche qu'une réflexion indépendante et sincère soit menée sur un service à la communauté et à l'évolution qu'il pourrait suivre: s'élargir, être plus flexible, être réorienté selon les besoins de la collectivité. Il y a nettement plus de chance qu'un service civil ouvert, adapté aux enjeux actuels, se déploie si l'obligation de servir est abolie. Le statut quo fera au mieux freiner son évolution, au pire bloquer tout processus de changement.

Le service civil ne disparaîtra pas si l'on supprime l'obligation de servir, bien au contraire: avec un encadrement adapté, une réelle reconnaissance en fin d'affectation (validation d'acquis) et un système de compensation financière, il a tous les atouts pour être suffisamment attractif. Il pourrait également devenir plus participatif, plus citoyen.

Soyons clairs, avec ou sans obligation de servir, un service civil peut avoir sa place. Néanmoins, s'il est libéré du joug de l'obligation de servir et devient volontaire, il ne peut que s'améliorer.



Gaëtan Morel, ancien membre du comité de CIVIVA



Heiner Studer, ancien conseiller national PEV, président de CIVIVA

Contre

L'initiative propose de supprimer le service militaire obligatoire. Simultanément elle prévoit l'introduction d'un service civil volontaire.

Les effets de l'abolition sont difficilement prévisibles.

Certains se demandent si une armée volontaire serait encore en mesure de remplir sa mission. Cependant, nous devons également nous poser des questions sur l'avenir du service civil. Les civilistes contribuent aujourd'hui de façon importante à la bonne marche du domaine des soins aux personnes âgées et aux handicapés ou du domaine de la protection de l'environnement. Y aurait-il assez de volontaires pour continuer à effectuer ces tâches en cas de suppression de l'obligation de servir?

L'initiative éjecte non seulement ces questions, mais elle passe également sous silence des réflexions fondamentales. Si l'initiative venait à être acceptée, les jeunes hommes auraient la possibilité de rendre service à l'Etat sur une base volontaire. Mais est-ce là une solution correcte? Est-ce que seul celui qui en a justement l'envie doit contribuer au bien social?

Je suis fondamentalement convaincu que dans notre pays tous devraient mettre une partie de son temps et de ses compétences au service de notre communauté. C'est pour cette raison que je plaide pour une obligation générale de servir. Celle-ci doit être également valable pour les femmes et les étrangers. Les personnes doivent pouvoir choisir eux-mêmes quelle forme doit prendre leur service à la communauté. Cette solution permettrait au service civil de ne plus être un service de substitution avec d'importantes barrières à l'entrée.

L'abolition du service militaire obligatoire irait diamétralement à l'encontre de ce but. L'obligation de servir ne devrait pas être supprimée mais élargie, au-delà de l'armée et de la moitié masculine de la population.

Nous devons ainsi dire Non à l'abolition du service militaire obligatoire le 22 septembre. Un refus nous donnerait l'occasion de renouveler le débat sur l'obligation de servir – afin que chacun contribue à la sécurité et à la prospérité de notre société.

Analyse

Le jour d'après

Au fond, que se passera-t-il avec la conscription au cas où l'initiative du GSSA est refusée? Voici quelques variantes possibles.

Si la situation militaire, sociale, démographique et technologique se développe toujours, même lentement, dans la même direction, il sera chaque année plus difficile de justifier la conscription générale – il y a simplement trop de personnes astreintes au service.

Une solution à ce problème serait de remplacer la conscription par un service général pour les hommes et même pour les femmes. Ainsi, tous les citoyen(ne)s seraient astreint(e)s au service, mais ils pourraient choisir entre différentes possibilités de remplir leurs obligations: service militaire, civil, social, ou encore une large palette de tâches d'utilité publique. L'idée est populaire, mais pas réalisable, ce que la Commission d'étude concernant l'obligation générale de servir (CEOS) a montré en 1996 déjà. D'un côté, trouver des places de travail sensées et d'utilité publique pour une masse de personnes soudain astreintes au service serait une tâche herculéenne. D'un autre côté, une obligation générale de servir contredirait l'interdiction en droit international du travail forcé (dont seul le service militaire est exempté).

Pour ces raisons, le scénario le plus probable est que l'on va simplement continuer à faire du bricolage comme avant. En clair: on continue à recruter tous les jeunes Suisses, on en déclare la plupart inaptés lors du recrutement ou de l'école de recrues, puis on les fait payer pendant dix ans la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Une alternative sensée serait de rendre le service civil plus attractif afin que plus de soldats deviennent civilistes – par exemple en mettant sur pied d'égalité civilistes et soldats en ce qui concerne le nombre de jours de service ou en réduisant les obstacles bureaucratiques pour l'admission au service civil. Grâce à cela, plus d'hommes feraient un service sensé pour la société et l'armée pourrait en même temps résoudre son problème de suroccupation. Samuel Steiner

Question au Docteur Civiva

Depuis près d'un an et demi, mon épouse et moi-même nous répartissons la garde de notre enfant, les tâches ménagères et le travail. Mon épouse travaille quatre jours par semaine, et moi un à deux jours avec une charge de travail flexible. Pendant que mon épouse est à l'extérieur, je m'occupe de notre petite fille. Ces prochains temps, je devrai effectuer plusieurs mois de service civil et serai donc occupé cinq jours par semaine. Du coup, il n'y aurait personne pour s'occuper de ma fille. Cela fait plusieurs mois que j'essaie désespérément de trouver une solution avec les autorités. Dernièrement, il a été question que mon épouse reste à la maison pour s'occuper de l'enfant. Mais cela aurait pour conséquence qu'elle donnerait sa démission.

Tu abordes un thème auquel se confrontent de plus en plus de civilistes (ainsi que les autorités compétentes). Beaucoup de politiciens (et certaines politiciennes) restent imperméables aux évolutions de notre société. Ils partent du principe que les femmes doivent rester au foyer et les hommes à la caserne. Les règlements qui régissent le travail des civilistes et des autorités sont formulés de manière très étroite. Et comme si cela ne suffisait pas, une personne travaillant à 40 % ne perçoit pas une indemnité supérieure quand bien même elle effectue une affectation à 100 %. Cela nuit de ce fait aux familles.

Dans votre situation, il faut formuler une demande exposant les raisons et les pièces justificatives afin d'expliquer que tu ne peux effectuer une affectation à 100 %. Formule aussi des propositions démontrant comment tu pourrais remplir les conditions de ton mieux. Et fais-toi conseiller lors de cette démarche.

Enfin, une discussion sur ton cas avec l'organe central du service civil est essentielle. Si cela ne débouche sur rien, tu peux faire recours auprès du Tribunal administratif fédéral. Cela n'entraînera pour toi aucun frais, mais cela demande une préparation minutieuse.

Piet Dörflinger

Plus des informations sur le service civil:
<http://www.zivi.admin.ch>

Pentes raides et muscles endoloris

Les civilistes devraient prochainement être plus nombreux à servir en zone alpine. Plusieurs projets sont en cours. Pourtant, de telles affectations existent depuis longtemps. Rencontre avec Tobias Jakob, qui fait son service civil en Engadine.

C'est en shorts et chaussures de marche aux pieds que Tobias Jakob reçoit ses visiteurs à la gare de Lavin. Il vient directement du travail. Car c'est ici, dans cette petite commune d'Engadine située juste après le tunnel de la Vereina, que le jeune homme de 25 ans effectue en ce moment son service civil. Les prairies de part et d'autre de l'étroite vallée constituent le lieu d'affectation de Tobias. Pendant un mois, il travaille dans la ferme de Jürg Wirth à Lavin.

Le reste de l'année, Tobias habite dans une colocation à Berne et étudie les technologies énergétiques et environnementales à la Haute Ecole de Brugg en Argovie. Cette affectation d'un mois est sa deuxième en tant que civiliste, et la première chez un paysan de montagne. C'est grâce à un ami commun qu'il a appris l'existence d'une affectation auprès de Jürg Wirth à Lavin. Ce n'est pourtant pas la première fois qu'il observe la vie de la ferme. «Je suis allé à l'école Steiner et j'y ai fait un stage dans une ferme», explique-t-il. D'ailleurs, l'un de ses amis d'enfance était issu d'une famille paysanne, et il a passé beaucoup de temps chez lui. A présent, il loge dans un dortoir situé dans le bâtiment qui donne sur la cour de la ferme. «Heureusement seul», déclare-t-il en souriant.

L'Organe d'exécution du service civil souhaite encourager les affectations des civilistes en milieu alpin (voir encadré). Dans ce domaine, l'agriculteur Jürg Wirth fait figure de précurseur. Cela fait déjà dix ans qu'il travaille avec des civilistes. Il en emploie sur sa ferme environ trois mois par an.

C'est justement dans le cadre d'une affectation de service civil qu'il est arrivé dans cette exploitation agricole de Lavin. Il y est resté. Entretemps, il a loué la ferme et a entamé une seconde formation d'agriculteur. «J'aime le travail avec les civilistes parce qu'ils sont toujours motivés et qu'ils apportent un souffle différent à Lavin», dit-il. Cette année, trois jeunes hommes servent dans la ferme de Jürg Wirth.

S'évader du quotidien

Les prairies autour de Lavin dont s'occupe Jürg Wirth sont raides, et ce travail fatiguant se fait souvent à la main. «Celui qui veut effectuer une affectation ici doit être motivé et assidu à la tâche», explique l'agri-



Tobias Jakob s'attaque à une affectation en zone de montagne. Photo: Jürg Wirth

culteur. Les civilistes l'aident avant tout pour les travaux des champs, pour les foin et l'alimentation des animaux.

La journée de Tobias débute à 7h30. Il prend son petit-déjeuner avec la famille. Puis il se rend à l'étable avant d'aller aux champs. «Nous travaillons souvent jusque vers 18h, nous fauchons les pentes raides et engrangeons le foin», raconte Tobias. Lorsque le soleil tape sur les contreforts, la tâche devient particulièrement difficile. «Le soir venu, je sens chaque muscle de mon corps, tout fait mal.» Et pourtant, il ne veut pas manquer son affectation. «C'est une bonne expérience de quitter la ville, d'être coupé d'internet et de retrouver un environnement ancestral.»

Fabian Baumgartner

Agenda

Projets pilotes en zone de montagne

L'Organe d'exécution du service civil souhaite à l'avenir ouvrir plus largement les affectations en zone montagneuse. Plusieurs projets pilotes se déroulent cette année dans le domaine de l'économie alpine et des infrastructures en zone de montagne, notamment à Grindelwald et Spiez. Les civilistes doivent y dégager les gravats et le bois des pâturages, prendre en charge les travaux d'entretien ou encore désengorger des ruisseaux. (fbi)

Prix CIVIVA**Samuel Werenfels reçoit le Prix CIVIVA**

Personne n'a autant marqué le service civil en Suisse que Samuel Werenfels. En reconnaissance de sa contribution à construire le service civil, il lui sera décerné le Prix CIVIVA. M. Werenfels a accompagné le service civil depuis ses débuts. En 1987 déjà, ce juriste a conçu le premier concept destiné aux objecteurs de conscience condamnés à accomplir une peine. M. Werenfels a aussi élaboré la loi sur le service civil de remplacement après l'acceptation par une large partie de la population de l'article constitutionnel correspondant. Suite à cela, il a pris la direction de l'organe d'exécution du service civil. Cet été, M. Werenfels s'est retiré de son poste après 17 ans de service. Au début août, c'est M. Christoph Hartmann qui a repris sa succession à la tête de l'organe d'exécution.

Le Prix CIVIVA est décerné chaque année à une personnalité qui a contribué au développement du service civil. La remise du prix à Samuel Werenfels aura lieu le **16 octobre à 15 heures au Käfigturm à Berne**. (red)

Brèves**Les coûts par jour de service en baisse**

En matière de service à la communauté, le service civil n'est pas seulement sensé, il est aussi très efficace. C'est ce que montrent les chiffres que l'organe d'affectation présente dans son dernier rapport annuel. Il est vrai que les dépenses des autorités ont plus que doublé depuis 2007 pour atteindre 26.4 millions de francs en 2012. Mais si l'on met en relation ces coûts avec les jours de service effectués, ceux-ci ont continuellement diminué. L'année passée, les coûts du service civil se montaient à 22 francs par jour de service. Cinq ans auparavant, ils étaient encore de près de 37 francs.

Par comparaison: la Confédération a dépensé l'année dernière un peu plus de 5 milliards de francs pour l'armée. Cela représente 794 francs par jour de service. Ainsi, un jour de service civil coûte à l'Etat environ 36 fois moins qu'un jour de service militaire.

En 2012, le nombre de jours de service civil effectués a atteint un nouveau record à 1.18 million. La barre du million avait été franchie en 2011 déjà. (red)

Brèves**«Le Monde Civil» recherche ton appui!**

Aimes-tu écrire? Ou bien peut-être es-tu passionné par les langues et tu serais enthousiasmé à l'idée de traduire des textes de l'allemand vers le français?

Si tu peux répondre à ces questions positivement, alors il faut que nous prenions contact! «Le Monde Civil» cherche des volontaires qui contribueront à la rédaction de notre journal. Tous ceux et celles qui s'intéressent au service civil seront les bienvenus. Il n'est pas nécessaire d'avoir une expérience journalistique, même s'il s'agit d'un atout.

«Le Monde Civil» expose quatre fois par année à ses lecteurs les nouveaux développements afférents au service civil; il publie des articles de fond; réalise des reportages sur le quotidien des civilistes; donne des informations utiles et des conseils. Tu pourras décider seul de la manière par laquelle tu souhaites contribuer. Libre à toi de traduire ou d'écrire une unique fois ou plus régulièrement.

Si tu es intéressé ou si tu souhaites d'autres renseignements, écris simplement à redaction@civiva.ch. (red)

Nouvelles de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Civiliste et papa: deux rôles difficiles à concilier**

Concilier famille et vie professionnelle devient de plus en plus important pour les hommes. Le travail à temps partiel permet aux jeunes pères de participer à la prise en charge de leurs enfants pendant la journée. Mais que se passe-t-il quand papa doit accomplir son service civil?



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI



Un civiliste en affectation dans une crèche. Pendant ce temps, qui s'occupe de ses enfants à lui? Photo: ZIVI

Les hommes sont de plus en plus nombreux à s'occuper eux-mêmes de leurs enfants pendant la journée. En particulier les civilistes, suppose le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. Ceux qui s'occupent de leurs enfants un ou deux jours par semaine se trouvent confrontés à un problème: impossible en effet de faire son service civil à temps partiel.

Et l'organe d'exécution n'a pas de solution toute faite pour ces cas-là. Certaines mesures sont tout de même prises pour éviter ces situations. «Le mieux est que les civilistes fassent un maximum de jours de service quand ils sont jeunes», conseille Stephan Lukasewitz, chef de produit Encadrement des civilistes, à l'organe central, à Thoune. Les probabilités d'arriver à concilier le service civil et la famille, sans oublier la carrière et la formation, s'amenuisent avec le temps. «Ce qui est fait n'est plus à faire.» L'organe d'exécution prévoit donc d'insister encore davantage sur ce point dans les brochures et les cours d'introduction. En

instaurant il y a deux ans l'obligation d'accomplir l'affectation longue au cours des trois premières années, le Conseil fédéral a déjà donné des directives en ce sens.

Coup de pouce financier

Les dépenses supplémentaires dues au fait qu'un civiliste ne peut plus garder lui-même ses enfants peuvent être compensées par les allocations pour perte de gain (APG). Les coûts effectifs sont remboursés au civiliste, jusqu'à 67 francs par jour de service (week end compris). Ce montant est versé en plus des APG et des allocations familiales. Reste un problème que ces indemnités ne résolvent pas: celui de l'organisation de la prise en charge des enfants.

Les civilistes qui sont pères doivent donc planifier méticuleusement leurs affectations. S'occuper de ses enfants n'est pas un motif de report de service. Il vaut donc la peine, avant même d'avoir un enfant, de mettre à profit les conseils donnés par les centres régionaux. (ZIVI)

Secrétariat en Suisse romande

Oubli du Canton de Vaud: CIVIVA joue les lanceurs d'alerte

Des faits récents pour mieux expliquer en quoi consiste le travail de suivi politique de CIVIVA et comment ce dernier peut être est si précieux au regard d'un bon fonctionnement démocratique.

Vous l'avez peut-être lu à la fin du moins de juin dans certains journaux romands, le Canton de Vaud a oublié de transmettre au Parlement fédéral son initiative demandant l'ouverture du service civil aux femmes.

En août 2012, la députée Verte Sandrine Bavaud avait su convaincre le parlement vaudois de voter son texte. Depuis ses débuts, CIVIVA s'est enthousiasmé pour ce projet qui devrait permettre aux chambres fédérales de débattre de la situation actuelle.

En effet, aujourd'hui, les femmes qui font du service civil se comptent sur les doigts de la main. Pourquoi? La procédure qui leur est imposée est inéquitable et fastidieuse notamment parce que les femmes volontaires doivent successivement demander à participer au recrutement, être déclarées aptes au service militaire pour ensuite pouvoir demander un accès au service civil. Une absurdité.

Comme pour tout projet qui nous tient à

cœur, il nous faut assurer notre expertise et anticiper le changement. C'est pourquoi CIVIVA, avant de préparer les arguments d'un débat et de consulter les acteurs concernés, commence par consulter l'agenda politique et les dates de vote. À cette étape, la chancellerie fédérale nous a déclaré qu'il n'y avait aucun vote prévu et que les services du parlement ne connaissaient pas le texte de Sandrine Bavaud!

Mea Culpa du Canton

Passée la stupeur, nous avons sur le champ signifié au canton de Vaud qu'il ne respectait pas ses obligations légales. En effet, le délai qui lui était imparti était alors déjà dépassé de 6 mois. Après plusieurs échanges fructueux avec le bureau du Grand Conseil vaudois, nous avons pu recevoir des excuses officielles concernant ce dysfonctionnement. Le Mea Culpa du Canton fait état de modalités d'envoi d'initiative cantonale aux chambres insuffisamment définies, ce qui a

abouti à cette mégarde.

Date toujours pas connue

Quand le Parlement fédéral traitera-t-il de l'initiative cantonale pour l'ouverture du service civil aux femmes? La date n'est toujours pas connue. Mais sans le travail de suivi accompli par CIVIVA et la réaction médiatique conséquente, on peut supposer que la réponse à cette question serait malheureusement «jamais.»

On peut encore souligner un élément. Dans le cadre de la campagne pour l'abrogation de l'obligation générale de servir, il est essentiel de parler autant des jeunes qui font du service civil que des restrictions d'accès faites aux femmes. Si les chambres avaient pu débattre de l'initiative Sandrine Bavaud avant cette campagne, il est fort à parier que ce thème occuperait mieux le devant de la scène.

Jérémie Juvet, responsable de la Suisse Romande
Contact: secretariat@civiva.ch

Association Suisse des Civilistes (ASC)

Servir ou protéger?

A la foire de Lucerne de mai dernier, j'ai rencontré un groupe de joyeux retraités en chaises roulantes et déambulateurs, accompagné de jeunes hommes. En principe, rien d'étonnant pour un civiliste comme moi, seulement que ces derniers portaient des vêtements de la protection civile, orange-gris avec triangle bleu sur le bras. «Oui», me confirment-ils, «cet engagement compte comme jours de service et diminuent la taxe d'exemption de l'obligation de servir.» - «Voyez-vous cela», me dis-je, «la protection civile fait du service civil!»

Porteurs d'eau de la protection civile

Tout ceci est possible depuis juillet 2008, grâce à une ordonnance concernant l'engagement de la protection civile en faveur de la communauté. Suite au rapport du conseil fédéral de mai 2012, il est même question

d'intégrer le service civil à la protection civile.

Beaucoup de civilistes sont sceptiques face à cette idée. Ils craignent être dégradés au rôle de porteurs d'eau de la protection civile et déplorent la perte de l'indépendance du service civil.

Qui doit intégrer quelle organisation?

Je ne peux pas me rallier à ce refus catégorique. Je ne pense pas que l'armée présente le meilleur toit pour un développement du service civil. Abolition de l'obligation de servir ou incorporation à la protection civile: les deux propositions offrent la possibilité d'une réflexion sur nos attentes face au service civil.

Magnifique, puisque CIVIVA se penche depuis l'année passée sur la question d'un service civil volontaire. L'association pro-

pose que le service civil endosse une fonction d'analyse de tous ses domaines d'activité et se développe dans le domaine de la prévention contre la violence. Ceci a toujours été mon attente!

Mais en fait, la question n'est pas de savoir si le service civil doit s'intégrer à la protection civile, mais au contraire de savoir si la protection civile doit être intégrée au service civil. Ainsi, l'armée n'aurait plus à justifier son existence avec son engagement civil et, en outre, toutes les personnes inaptes seront réhabilitées. Et, qui sait, peut-être prendrons-nous enfin conscience que toute personne vivant dans notre pays devrait avoir la possibilité d'effectuer du service civil.

Stephan Meier

Plus d'informations: www.civil.ch
Contact: info@civil.ch

